

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 mars 2016

Président : François DE MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN (sauf délibérations 2016-03-14 à 23), M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN et M. Pascal THEVENOT (sauf délibérations 2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN),
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04), M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à M. LAMBERT), Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY (sauf délibérations n°2016-03-01 à 04 - pouvoir à Mme ORDAS), M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE (sauf délibérations 2016-03-05 et 06), M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER a donné pouvoir à M. Guy BEROCHE,
M. Olivier LEBRUN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,
M. Claude VUILLIET a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
M. Jean-Marc CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
M. Patrice PANNETIER a donné pouvoir à M. François DE MAZIERES,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
Mme Corinne BEBIN a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,
M. Laurent DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à Mme Christine DE LA FERTE,
Mme Pascale CHARTON,
Mme Magali LAMIR,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 1^{er} mars 2016

Date d'affichage du compte-rendu : 9 mars 2016

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Fixation des taux de fiscalité de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Exercice budgétaire 2016.**

M. Olivier DELAPORTE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 1520, 1609 nonies C et 1639 A bis ;
Vu la délibération n°2010-04-01, du Conseil communautaire du 14 avril 2010, relative au taux relais de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et à la fixation de la durée d'unification progressive du taux à l'intérieur de l'EPCI ;
Vu la délibération n°2011-03-05, du Conseil communautaire du 29 mars 2011, relative au vote du taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE), au lissage des taux de CFE pour les communes de Bailly, Noisy-le-Roi, Rennemoulin et des taux ménages pour 2011 ;
Vu la délibération n°2013-06-04, du Conseil communautaire du 25 juin 2013, relative au lissage du taux de la CFE de la commune de Châteaufort ;
Vu la délibération n°2014-04-18, du Conseil communautaire du 10 avril 2014, relative au taux de la CFE 2014, aux taux ménages 2014 et au lissage du taux de CFE pour les communes de Bougival, La Celle Saint-Cloud et du Chesnay ;
Vu la délibération n°2009-06-02, du Conseil communautaire du 23 juin 2009, relative à l'harmonisation progressive des taux de la TEOM ;
Vu la délibération n°2013-12-05, du Conseil communautaire du 10 décembre 2013, sur les zones de perception et les durées des taux de la TEOM de lissage des communes de Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay ;
Vu la délibération n°2015-03-02, du Conseil communautaire du 31 mars 2015, relative au taux de la CFE et taux ménages 2015 ;
Vu la délibération n°2015-03-03, du Conseil communautaire du 31 mars 2015, relative aux nouvelles durées de lissage des taux de la TEOM des communes de Bougival, Châteaufort et La Celle Saint-Cloud ;
Vu la délibération n°2015-03-04, du Conseil communautaire du 31 mars 2015, relative au taux de la TEOM 2015 ;
Vu la délibération n°2016-01-11, du Conseil communautaire du 11 janvier 2016, relative à la définition de 5 zones de perception de la TEOM pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu l'avis favorable de la commission administration générale, finances et personnel du 10 février 2016.

La présente délibération vise à fixer les taux de 4 cotisations ou taxes collectées sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Il est proposé au Conseil de voter pour 2016 sans changement par rapport à 2015 :

- les taux de cotisation foncière des entreprises (CFE),
- les taux additionnels de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non-bâti,
- le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

En effet, les établissements publics de coopération intercommunale sont dotés des mêmes compétences fiscales que les communes, ils votent les taux et perçoivent le produit des taxes directes locales. Toutefois, leur fiscalité s'additionne à celles des communes qui continuent à percevoir les 4 taxes directes (cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties).

• **Taux de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2016**

Pour mémoire, la cotisation foncière des entreprises est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale avec la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Le taux de la CFE de référence fixé en 2010 à 18,86 % s'applique depuis 2015 sur les communes de Bougival, Châteaufort et La Celle Saint-Cloud.

Sur la commune de Vélizy-Villacoublay, la durée minimale de lissage prévue par la Loi est de 2 ans du fait de l'écart entre le taux de Versailles Grand Parc (18,86 %) et le taux de Vélizy-Villacoublay (15,12 %).

La commune de Vélizy-Villacoublay n'ayant pas sollicité une durée de lissage plus longue, le taux de CFE de Vélizy-Villacoublay atteindra celui de Versailles Grand Parc plus rapidement, c'est-à-dire dès 2017.

Sur les autres communes, les taux de CFE convergent vers 18,86 % jusqu'en 2021.

- **Taux ménages pour l'année 2016**

Le taux voté en 2015 pour la taxe d'habitation de Versailles Grand Parc est de 6,18 % et celui de la taxe sur le foncier non-bâti de 2,02 %. Il est proposé de reconduire ces taux en 2016.

- **Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2016**

Les taux de TEOM des 14 communes historiques de Versailles Grand Parc sont inchangés depuis 2015 (5,39%) étant donné que l'unification des taux s'est terminée en 2014.

La commune de Vélizy-Villacoublay a voté en 2015 un taux de TEOM de 5,39 %. Le taux de TEOM sera donc inchangé entre 2015 et 2016 pour cette commune également.

Les taux de TEOM 2016 des communes de Châteaufort, Bougival et de La Celle Saint-Cloud sont calculés sur une durée de lissage de 3 ans (2015-2017) afin d'atteindre le taux appliqué sur le territoire de Versailles Grand Parc.

Les taux de TEOM 2016 pour :

- Bougival est de 5,33% contre 5,26% en 2015,
- Châteaufort est de 5,94% contre 6,50% en 2015,
- la Celle Saint-Cloud est de 5,29% contre 5,20% en 2015.

Le taux de TEOM 2016 du Chesnay est de 4,25 % calculé sur une durée de lissage de 9 ans (2015-2023).

Le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur la fixation du taux de fiscalité et sur le vote de ces 4 taxes intercommunales.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *de fixer les taux de fiscalité de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2016 :*
 - *taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 18,86 %*
 - *taux de la taxe d'habitation : 6,18 %*
 - *taux de la taxe sur le foncier non-bâti : 2,02 %*
- 2) *de voter les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) par zone de perception.*

Les évolutions sont liées au lissage soit:

Zone	Taux de TEOM 2015	Taux de TEOM 2016
Bailly Bièvres Bois d'Arcy Buc Fontenay-le-Fleury Jouy-en-Josas Les Loges-en-Josas Noisy-le-Roi Rennemoulin Rocquencourt Saint-Cyr-l'Ecole Toussus-le-Noble Vélizy-Villacoublay Versailles Viroflay	5,39%	5,39%
Châteaufort	6,50%	5,94%
Bougival	5,26%	5,33%
La Celle Saint-Cloud	5,20%	5,29%
Le Chesnay	4,08%	4,25%

- 3) d'inscrire les recettes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc 2016 sur le chapitre 73 : « impôts et taxes », pour la TEOM : nature 7331 : « taxe d'enlèvement des ordures ménagères », fonction 812 : « collecte et traitement des ordures ménagères » et pour les autres taxes : nature 73111 : « taxes foncières et d'habitation », fonction 01 : « opérations non ventilables ».

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 77 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix
est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
(1 voix contre de M. Siméoni).

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2016_03_06

Résumé de l'acte : Fixation des taux de fiscalité de la communauté d'agglomération de Versailles...

Date de décision : 08/03/2016

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 7.2. Fiscalité

Rédacteur : Tiphaine Le Dilhuit

AR reçu le : 15/03/2016 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20160308-2016_03_06-DE

Pièces jointes :

2016-03-06 FIN - Taux de fiscalité 2016.pdf

Historique :

15/03/2016 15:02:17	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
15/03/2016 15:02:30	En cours de transmission	
15/03/2016 15:03:32	Transmis en Préfecture	
15/03/2016 15:13:27	Accusé de réception reçu	